



# DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

## Présentation Générale

**2023-2024**



VALSIN Marie –Odile  
Assistante sociale  
L.E.G.T Robert WEINUM



# D.S.E 2023-2024

## DEMANDE DE BOURSE & DE LOGEMENT

Le DSE est la procédure qui permet aux futurs étudiants de faire leur demande de BOURSE et/ou de LOGEMENT universitaire.

Attention! La demande est dématérialisée. Elle se fait en ligne chaque année à partir **de la mi- janvier jusqu'en mai**

sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

- Il s'agit d'un dossier **UNIQUE** pour la BOURSE et/ou le LOGEMENT.
- Possibilité de formuler jusqu'à **4 vœux d'études MODIFIABLES** ( *c'est-à-dire la possibilité de demander la bourse pour 4 écoles et/ou universités parmi vos choix sur parcoursup* ).
- Saisir également l'intention de demander un LOGEMENT du CROUS **MODIFIABLE** par la suite.

# D.S.E 2023-2024 La demande de BOURSE

**Pour déterminer votre droit à la bourse trois critères principaux sont retenus :**

- **Les revenus de la famille** “ **I’AVIS D’IMPOSITION 2022**” sur les revenus 2021 qui est la **pièce obligatoire** de votre dossier.
- **Le nombre d’enfants à charge fiscale** de la famille.
- **L’éloignement du lieu d’études** ( *il s’agit de la distance entre le domicile familial et la ville où se situe le futur établissement à la prochaine rentrée universitaire*).

# D.S.E 2023-2024 La demande de BOURSE

**Des parcours de vie étudiant sont également pris en compte :**

- Jeune ayant été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou ancien bénéficiaire.
- Orphelin ayant son propre avis d'imposition.
- Orphelin rattaché à l'avis d'imposition d'une tiers personne (*tuteur, membre de la famille,...*).
- Étudiant marié ou pacsé.
- Étudiant avec enfant à charge.

**Si vous êtes concerné par l'une des situations, fournissez un justificatif.**

# D.S.E 2023-2024 La demande de BOURSE

## Les pièces justificatives

Le dépôt de toutes les pièces justificatives se fait en ligne en fin de saisie du D.S.E à la demande du CROUS ou à l'initiative de l'étudiant.

Avant d'effectuer votre saisie, préparer les documents suivants :

- L'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de vos parents ou de votre responsable légal.
    - Pour SAINT-MARTIN, la référence de l'avis fiscal ne comporte pas 13 chiffres. Pour pouvoir continuer et valider la saisie, il faudra à l'étape Lieu de résidence de mes parents cocher :
      - En 2021 mes parents étaient domiciliés:
        - Dans l'Union européenne ou dans un autre pays
- Concernant le revenu fiscal de référence (13 chiffres), pour Saint-Martin, il faudra renseigner le Revenu Brut Global (RBG) situé en bas à gauche.

# D.S.E 2023-2024 La demande de BOURSE

## Les pièces justificatives (suite)

- Les certificats de scolarité des frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur ou en terminale.
- **R.I.B au nom de l'étudiant** ( le versement de la bourse se fait sur le compte courant de l'étudiant). Pas de compte nickel.
- Pièces complémentaires (pièce d'identité, titre de séjour en cours de validité, attestation de prise en charge ASE, ...).

# D.S.E 2023-2024 La demande de BOURSE

Les pièces justificatives (suite)

## ➤ Conditions de nationalité

- Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (ou d'un Etat faisant partie de l'espace économique européen).
- Pour les étudiants d'une autre nationalité :
  - bénéficier d'un titre de séjour valide (*les étudiants concernés sont invités à commencer les démarches le plus tôt possible*).
  - Être domicilié en France hexagonale (ou dans un département, territoire ou collectivité d'outre-mer) depuis au moins deux ans et être rattaché à un foyer fiscal (père, mère, tuteur légal,...) situé en sur le territoire de France depuis au moins deux ans.

# D.S.E 2023-2024 La demande de BOURSE

## Les pièces justificatives (suite)

**LE DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EST POSSIBLE APRÈS LA SAISIE**

**SOIT A L'INITIATIVE DE L'ETUDIANT OU LA DEMANDE DU CROUS.**

# Quelques aides spécifiques et locales

Certaines régions, départements, villes ou collectivités proposent des aides financières aux étudiants.

Pour Saint-Martin , une aide à la **MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS** existe. Rapprochez vous de la collectivité en allant sur le site [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr) à partir du mois de juillet dès l'obtention de votre baccalauréat.

**L'AIDE A LA MOBILITE PARCOURSUP** : il s'agit d'un montant forfaitaire de 500€ pour les futurs étudiants qui ont été boursiers au lycée en 2022-2023 et qui souhaite s'inscrire dans une académie située hors de leur académie de résidence (*pour St-Martin il s'agit d'être hors de l'académie de la Guadeloupe*).

# LES AIDES A LA MOBILITE pour étudier en France hexagonale, les DOM (Département d'Outre Mer) ou à l'étranger

**L'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE** (informez vous auprès du service des relations internationales de votre futur établissement à l'étranger).

**L'ALLOCATION ERASMUS+** ( consulter [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)).

**LE PASSEPORT pour la MOBILITÉ des ETUDES (PME)** informez-vous sur [www.ladom.fr](http://www.ladom.fr)

**LADOM** L'agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité.

# D.S.E 2023-2024

## La demande de LOGEMENT

# D.S.E 2023-2024 La demande de LOGEMENT

Lors de la saisie du DSE formulez votre intention de demander un logement en résidence du CROUS.

L'attribution des logements se fait en 2 phases :

## 1. AFFECTATION INITIALE

- L'intention de demander un logement via le DSE.
- Vous recevez un e-mail vous indiquant comment déposer vos vœux de logement sur le site [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr)
- Choix du logement : Il est possible de faire 2 vœux par secteur sur 3 secteurs maximum.

# D.S.E 2023-2024 La demande de LOGEMENT

Suite...

- **Attribution** : Elle est prononcée généralement fin juin.
- **Confirmation** : Vous disposez d'un délai de 7 jours pour confirmer en ligne la réservation via un paiement CB (carte bancaire).

## 2. AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE

**A partir de début juillet**, tous les étudiants peuvent consulter les propositions de logement restant disponible après la phase initiale.

# D.S.E 2023-2024 La demande de LOGEMENT

Pensez aux diverses AIDES AU LOGEMENT

- ★ **VISALE** : Dispositif de cautionnement gratuit pour les jeunes de moins de 30 ans. Faites votre demande en ligne sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)
- ★ **CAF** : vous pouvez bénéficier de l'aide au logement ( APL) en fonction de votre situation personnelle, vos ressources, la nature du logement... Renseignez-vous sur le site de la CAF [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

# SOURCES

- Guide du Dossier Social Etudiant 2022/2023 consultable sur **etudiant.gouv.fr**
- Document de la rencontre CROUS des Antilles et de la Guyane du 23-02-2021.
- Documentations fournies pa Ladom

**MERCI**

**VALSIN Marie –Odile  
Assistante sociale  
L.E.G.T Robert WEINUM**